

MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes



**RAPPORT ANNUEL
2003-2004**

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

MISSION DE LA CESPМ

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui donne des conseils aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaires dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes :

**Aide les établissements et les gouvernements à offrir le meilleur environnement
d'apprentissage postsecondaire possible
qui reflète les valeurs suivantes :**

- **Qualité** : l'amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements
 - **Accessibilité** : des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire
 - **Mobilité** : la transférabilité de l'apprentissage et des crédits à la grandeur du réseau d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes
 - **Pertinence** : une interaction efficace et réactive entre les apprenants, le marché du travail et la collectivité
 - **Obligation redditionnelle** : des preuves à l'appui de la valeur, de la durabilité et de l'efficacité par rapport aux coûts d'investissement des fonds publics et de ceux de l'apprenant
 - **Avancement des connaissances et recherche** : engagement à l'égard de la recherche des
-

Pour obtenir d'autres exemplaires du rapport annuel, s'adresser à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland, porte 401
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
CANADA

(506) 453-2844

Pour en savoir davantage sur la CESPM et ses activités, veuillez visiter le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca>

ISSN 0318-8612

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Le 30 septembre 2004

Le président
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique
C.P. 2044
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de présenter au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique le rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Ce rapport couvre la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,

La directrice générale,



Richard Myers

Mireille Duguay

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION	1
Portée et mandat	1
Membres	2
Personnel	3
Réunions	3
Comités consultatifs	3
Projets de planification	3
Gouverne et obligation de rendre compte	4
BILAN DES ACTIVITÉS 2003-2004	7
Assurance de la qualité	7
Mécanisme d'examen des programmes	7
Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité	8
Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans le réseau des universités des Maritimes.	9
4 ^e Conférence de la CESPM	9
Données et information	9
Développement de l'infrastructure technique de la Commission	10
<i>Confidentialité</i>	10
<i>Système d'information amélioré sur l'éducation</i>	10
<i>Inscription</i>	11
Programme de recherche	12
<i>Programme de sondages auprès des diplômés</i>	12
<i>Accessibilité à l'enseignement postsecondaire</i>	12
<i>Recrutement et maintien du corps professoral dans les Maritimes</i>	13
<i>Tendances dans l'enseignement supérieur dans les Maritimes</i>	13
Demandes de renseignements	14
Stimuler la coopération	14
Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É	14
Services aux provinces et aux établissements	14
Fonds de projets spéciaux du Nouveau-Brunswick	15
Ententes intra-Maritimes de financement des programmes	15
Ententes interprovinciales	15
Entente Nouveau-Brunswick - Québec sur les sciences de la santé	16
Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, University of Waterloo et la CESPM	16
Protocole d'entente sur la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve-et-Labrador	16
Entente Terre-Neuve-et-Labrador/Nouvelle-Écosse/Dalhousie University sur les disciplines de la réadaptation	17
Entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique	17
Aperçu financier	17
Nouveau-Brunswick	17
Nouvelle-Écosse	17
Île-du-Prince-Édouard	17
ANNEXES	19

PORTÉE ET MANDAT

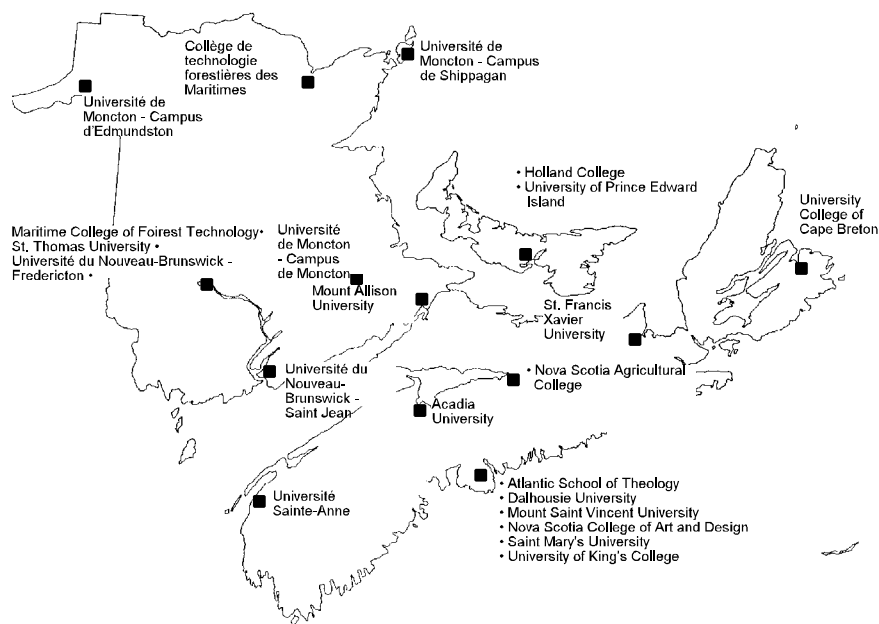
La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. En tant qu'« organisme du Conseil des premiers ministres », la CESPM agit comme un « organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire ». En juin 1997, les ministres de l'éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu, après un examen approfondi, de renouveler et de réorienter le mandat de la Commission au moyen de l'« Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire ». Le nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. L'Entente est reproduite à l'annexe A de ce rapport.

L'Entente sert à encadrer et à orienter les activités de la CESPM qui continue de fonctionner à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Les provinces ont convenu que les éléments énoncés dans l'Entente continueront de s'appliquer jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles en vigueur dans

chaque province soient modifiées. Les principales fonctions de la Commission sont maintenant les suivantes : assurer la qualité des programmes de formation et de l'enseignement offerts dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence; recueillir, tenir à jour et diffuser de l'information au sujet de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes; stimuler la coopération entre les établissements et les gouvernements pour améliorer le rendement et l'efficacité et administrer des programmes régionaux à l'intérieur et à l'extérieur de la région des Maritimes afin d'élargir les occasions de formation pour les étudiants des Maritimes. Dans l'exécution de ses fonctions, la Commission donnera la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Il y a 18 établissements d'enseignement postsecondaire qui relèvent de la Commission, dont 4 sont des établissements à campus multiples⁽¹⁾. Il s'agit de tous les établissements financés par l'État offrant des programmes de formation universitaire dans la région et de deux établissements postsecondaires offrant une formation spécialisée en arts appliqués et en technologie⁽²⁾.

Établissements d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes relevant de la compétence de la CESPM



Nouveau-Brunswick

Collège de technologie forestière des maritimes^{(1),(2)}
- Fredericton et Bathurst
Mount Allison University
St. Thomas University
Université de Moncton⁽¹⁾
- Moncton, Edmundston et Shippagan
Université du Nouveau-Brunswick⁽¹⁾
- Fredericton et Saint John

Nouvelle-Écosse

Acadia University
Atlantic School of Theology
Dalhousie University
Mount Saint Vincent University
Nova Scotia Agricultural College
Nova Scotia College of Art and Design
Saint Mary's University
St. Francis Xavier University
University College of Cape Breton
University of King's College
Université Sainte-Anne

Île-du-Prince-Édouard

Holland College^{(1),(2)}
University of Prince Edward Island

MEMBRES

La CESPM est composée de 19 membres nommés par le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Au moins 6 des 19 membres doivent provenir de chacun des trois groupes suivants : candidats proposés par un comité composé des dirigeants des universités et des représentants des sénats universitaires ou des organismes équivalents (catégorie a); hauts fonctionnaires et chefs administratifs d'établissements non universitaires (catégorie b); et le grand public (catégorie c). Au moins un membre de chaque groupe doit provenir de chacune des provinces, soit du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. La directrice générale est membre d'office de la Commission sans droit de vote.

À la fin de l'année, la Commission était composée comme suit :

Catégorie a:

- Neil Boucher, vice-recteur aux affaires universitaires
Université Sainte-Anne, Pointe-de-l'Église (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005

- Bernard M. MacDonald, président, CESPM
Vice-recteur à l'administration
Nova Scotia Agricultural College, Truro (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004
- Richard Myers, vice-recteur aux affaires universitaires
St. Thomas University (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2006
- Samuel Scully, vice-recteur aux affaires universitaires
Dalhousie University, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005
- Vianne Timmons
Vice-rectrice au développement universitaire
University of Prince Edward Island
Charlottetown (Î.-P.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2006

Catégorie b:

- Mike Clow
Directeur de l'éducation permanente et de la formation
Ministère de l'Éducation, Charlottetown (Î.-P.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005
- Wayne Doggett, directeur général
NS Advisory Board on Colleges and Universities
Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004
- Marie T. Mullally, présidente et directrice générale
Nova Scotia Gaming Corporation, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004
- Faye Martin, directrice, Politique, planification et évaluation
Ministère de l'Éducation, Charlottetown (Î.-P.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005
- Alastair Saunders, directeur général
Affaires intergouvernementales, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005
- Jocelyne Roy-Vienneau, sous-ministre adjointe
Ministère de l'Éducation, Fredericton (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005

Catégorie c:

- Alvain Curley, Summerside (Î.-P.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2006

- Paul Dastous, Moncton (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2006
- Mark Frison, Mira Gut (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005
- F. Winfield Hackett, Rothesay (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2006
- Daniel Léger, Fredericton (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004
- Bill MacLeod, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004

PERSONNEL

À la fin de l'année, le personnel de la CESPM et le personnel à contrat comprenaient :

Directrice générale Mireille Duguay
 Directeur de la recherche et de la planification
 universitaire vacant
 Directrice des finances Lisa Robichaud
 Analyse de données et systèmes de gestion
 Mylène Michaud
 Agente de recherche Sharleen Bulmer
 Agente de recherche Dawn Gordon
 Agente de recherche Catherine Stewart
 Commis - comptabilité et services de soutien aux activités
 Rachael Anderson
 Adjointe administrative Joanne Neilson
 Secrétaire bilingue Alexandra Gagné
 Concepteur de systèmes informatiques .. Scott Stonehouse
 Administrateur du système/LAN Dragan Lepir

RÉUNIONS

La Commission tient ses réunions ordinaires aux campus des différents établissements d'enseignement à tour de rôle. Ses membres peuvent ainsi visiter chaque établissement et s'entretenir avec ses représentants pour se tenir au fait des activités et des dossiers courants à chaque endroit.

En 2003-2004, la Commission a tenu cinq réunions aux dates et aux endroits suivants :

Le 28 avril 2003 - University College of Cape Breton
 Le 25 juin 2003 - Université Sainte-Anne
 Les 21 et 22 septembre 2003 - Mount Allison University
 Le 1^{er} décembre 2003 - NS College of Art and Design
 Le 9 février 2004 - Dalhousie University

COMITÉS CONSULTATIFS

La Commission compte sur plusieurs comités consultatifs, composés de membres de la Commission et de représentants des gouvernements et des universités et soutenus par le personnel de la CESPM, qui conseillent et appuient la Commission relativement à différentes activités. Voici les comités consultatifs qui étaient en activité en 2003-2004 :

- Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
- Comité AUA-CESPM de surveillance de l'assurance de la qualité
- Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse
- Comité des finances de la CESPM
- Groupe de travail en finances NB/CESPM
- Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick
- Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É

La liste des membres des comités figure à l'annexe B.

PROJETS DE PLANIFICATION

La nouvelle Entente prévoit la présentation d'un plan d'entreprise pluriannuel de la CESPM. Le premier a été soumis en août 1999 aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Le deuxième plan d'entreprise pluriannuel qui porte sur la période de 2003-2004 à 2005-2006, a été présenté aux ministres en août 2002. Le document vise à permettre aux intervenants de comprendre le rôle de la Commission ainsi que ses objectifs et ses priorités au cours des prochaines années financières. Il régit les travaux de la Commission durant la période visée. Le présent rapport annuel couvre la première année de cette édition du plan d'entreprise.

Le 21 septembre 2003, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a tenu avec des représentants des associations d'étudiants et de professeurs une réunion de consultation visant à cerner les questions importantes pour toutes les parties afin d'établir son plan de travail pour les deux prochaines années financières.

On s'est entendu pour dire que les plus grandes priorités étaient :

- l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire;
- la qualité du système d'enseignement postsecondaire;
- la sensibilisation du public aux avantages des études postsecondaires.

Parmi ces questions, c'est certainement l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire qui est arrivée au premier rang et a occupé la plus grande partie des discussions. À cette occasion, on a demandé à la Commission d'examiner la possibilité de lancer des projets de recherche relatifs à l'accessibilité; les intervenants ont notamment suggéré à la Commission de préparer une mise à jour de son rapport de 1997 intitulé *Accessibilité à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes*. Ne disposant pas de ressources suffisantes, la Commission n'a pu s'engager à entreprendre à ce moment-là un projet d'une telle envergure, mais au cours des mois suivants, elle a entrepris des projets qui sont directement liés à la question de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire. Ces projets sont présentés dans les sections pertinentes de ce rapport annuel.

Lors de leurs discussions sur la qualité de l'enseignement postsecondaire, les participants ont soulevé le très grave problème que posent le recrutement et le maintien du corps professoral. Afin d'aider la région à se mobiliser pour faire face à ce problème, la Commission a rendu public au cours de l'année un document intitulé *Stratégies concernant le renouvellement du corps professoral dans les Maritimes* dont il est par ailleurs question dans la section pertinente du présent rapport annuel. De plus, dans le contexte des travaux qu'elle mène continuellement sur la question de l'assurance de la qualité, la Commission s'est lancée à la fin de l'année dans la préparation d'une conférence sur les résultats d'apprentissage qui se tiendra sous son égide à Halifax les 25 et 26 novembre 2004 et qui aura pour but d'élaborer des stratégies visant à améliorer les résultats d'apprentissage des étudiants. Il est question de cette initiative plus loin dans le rapport.

GOUVERNE ET OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

L'Entente relative aux renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire a modifié le mandat de la Commission qui n'est plus de jouer un rôle moteur, essentiellement grâce aux relations fonctionnelles qu'elle entretient avec ses groupes d'intervenants (approbation des programmes aux fins de leur financement, collecte de données à des fins de financement et d'analyse, affectation des fonds, etc.), mais plutôt d'aider et de conseiller ces groupes d'intervenants. L'Entente a également relégué au second plan l'utilisation rationnelle des ressources pour privilégier la qualité du service aux étudiants en situation d'apprentissage continu. Le nouveau mandat de la Commission, qui nécessite toujours l'adoption de mesures législatives pour entrer pleinement en vigueur, a eu pour effet de redéfinir le modèle de gouverne et d'obligation de rendre compte de la CESP. M.

Avant l'approbation de son nouveau mandat, la Commission rendait des comptes et faisait rapport au Conseil des premiers ministres des Maritimes. L'Entente, qui précise le nouveau rôle et les nouvelles fonctions de la Commission, redéfinit l'obligation redditionnelle de la Commission en ces termes : « La Commission est financée par les provinces et elle doit leur rendre des comptes en faisant rapport aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire. » Le mécanisme de reddition des comptes utilisés par la Commission n'avait pas été réévalué à la lumière de ce changement d'orientation. Dans le but de préciser et de définir un cadre approprié pour la présentation de ses rapports, la Commission a rencontré les trois ministres de l'éducation le 17 février 2004. Elle a alors proposé les mécanismes de reddition de comptes suivants :

- a) Rencontres semi-annuelles conjointes avec les sous-ministres pour permettre à la Commission de faire rapport des résultats de ses activités récentes et de donner aux ministères la possibilité de participer à l'élaboration du plan de travail de la Commission pour l'année suivante dans le but de s'assurer que les priorités et activités de la Commission contribuent effectivement à l'atteinte des objectifs que les ministères et les ministres ont fixés.
- b) Rencontres annuelles conjointes avec les ministres pour passer en revue l'apport de la Commission dans des domaines présentant un intérêt pour les ministres, comme la recherche et le développement, les résultats d'apprentissage et les mesures de reddition de comptes.
- c) Dépôt pour discussion du plan d'entreprise pluriannuel et du plan de travail de la Commission pour l'année financière suivante à l'une des rencontres susmentionnées qui se tiennent en août ou en septembre.
- d) Préparation du projet de budget annuel avec la participation des représentants des ministères siégeant à la Commission et présentation de ce projet de budget au Conseil du Trésor régional, avec copies aux sous-ministres (processus existant). Le Conseil des premiers ministres des Maritimes se charge de consulter les ministres.

Lors de cette réunion, les ministres ont convenu que les paramètres susmentionnés permettaient à la Commission de s'acquitter convenablement de son obligation redditionnelle.

Le modèle de gouverne de la Commission a également donné lieu à de nombreuses discussions tout le long de l'année. En effet, la Commission existe depuis près de trente ans, mais son nouveau mandat a introduit d'important changements qui doivent se refléter dans son modèle de gouverne. Le fait qu'il existait peu de documents sur le modèle de gouverne qu'elle avait suivi depuis sa création est

venu compliquer la situation. À la fin de l'année, les éléments clés du modèle de gouverne de la Commission avaient été précisés et arrêtés, une politique régissant les conflits d'intérêts était en cours de rédaction et les rôles et fonctions des membres de la Commission étaient en voie d'être précisés. Au début de l'année financière 2004-2005, la Commission consultera un avocat pour faire valider certains éléments clés du modèle de gouverne. En principe, d'ici l'hiver 2004, un document décrivant le modèle de gouverne de la Commission sera rendu public après avoir été approuvé.

Outre la définition du modèle de gouverne de la Commission, la préparation d'un guide des politiques a été l'un des principaux dossiers menés à bien pendant la période. Au cours des deux années précédentes, de nombreux efforts avaient été consacrés à la clarification, à la mise à jour et à la documentation des politiques de la Commission par rapport à son mandat et à ses fonctions. Bien que la Commission se livre continuellement à cette tâche, en 2003-2004, l'objectif consistait à rassembler trois documents et énoncés de politique distincts au sein d'un seul et même manuel. Les membres de la Commission et de ses comités, ainsi que les membres du personnel, sont les premiers destinataires de ce document qui peut également être qualifié de manuel d'initiation à l'intention des nouveaux membres et employés de la Commission. Il s'agit du premier manuel de politiques préparé par la Commission en près de vingt ans. Une version de ce document à l'intention du public est actuellement à l'étude, et tout indique qu'elle sera uniquement placée sur le site Web de la Commission. À la fin de l'année, la plupart des politiques approuvées, ainsi que la documentation pertinente, étaient en train d'être placées individuellement sur le site Web de la Commission, car elles ont trait à des fonctions particulières.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Assurance de la qualité

La Politique en matière d'assurance de la qualité de la CESPМ a été approuvée en novembre 1997 et mise en œuvre en 1999. Elle prévoit :

- un examen des programmes universitaires avant leur mise en œuvre; et
- la vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité.

Ces deux outils de contrôle de la qualité se complètent pour assurer les gouvernements et le grand public que les universités des Maritimes offrent des programmes d'études de qualité.

Mécanisme d'examen des programmes

Le mécanisme d'examen des programmes a pour but d'améliorer la qualité des programmes d'études et, au bout du compte, à assurer les étudiants éventuels, les employeurs et le grand public que les programmes d'études satisfont à des normes convenues de qualité (structure de programme pertinente, ressources humaines et financières, pertinence de l'infrastructure et autres). L'examen vise à déterminer la pertinence du programme, compte tenu de ses objectifs, de sa structure, de sa pertinence par rapport à l'établissement, des ressources et des résultats d'apprentissage définis et de leur bien-fondé. Il situe également le programme dans un contexte régional et permet d'éviter tout chevauchement inutile. Pour la vaste majorité des propositions, l'examen du programme dure en moyenne de quatre à cinq semaines.

Conformément à la politique, les établissements sont tenus de présenter les propositions de nouveaux programmes ou de programmes modifiés à la Commission pour les faire approuver avant leur mise en œuvre. La vaste majorité des propositions font l'objet d'un examen préliminaire par le personnel et sont automatiquement approuvées si elles satisfont aux critères convenus. À la suite de l'examen préliminaire, les programmes sont approuvés à la condition que l'établissement procède à une évaluation du programme trois à cinq ans après l'adoption initiale, selon la durée du programme.

Si une proposition ne satisfait pas aux exigences en matière d'information, un complément d'information est demandé à l'établissement ou la proposition est envoyée au Comité consultatif AUA-CESPМ sur les affaires universitaires pour

une évaluation approfondie. Lorsque le programme nouveau ou modifié exige l'apport d'une contribution nouvelle ou additionnelle de fonds publics, la proposition est examinée plus à fond. Une proposition peut être soumise à une évaluation plus approfondie si l'examen préliminaire fait ressortir des préoccupations majeures. Le Comité consultatif AUA-CESPМ sur les affaires universitaires effectue l'examen approfondi des programmes nouveaux ou modifiés, conseille la CESPМ sur les activités continues ou nouvelles ayant trait à sa politique d'assurance en matière de qualité, fait ressortir les questions qui nécessitent une recherche, examine les résultats de cette recherche et aide à exécuter des projets à la demande de la Commission au besoin.

Comme il a été mentionné précédemment, la politique de la CESPМ en matière d'assurance de la qualité précise que les programmes approuvés dans le cadre d'un examen préliminaire doivent être évalués par les établissements dans les trois à cinq ans suivant leur adoption. Un rapport doit être présenté à la CESPМ au plus tard un an après l'évaluation. Pour que le processus demeure pratique, la Commission a décidé qu'au lieu de demander aux universités de faire l'examen de chaque programme nouveau ou considérablement modifié approuvé à la suite d'un examen préliminaire, elle choisirait quelques programmes (deux ou trois) par université et demanderait un rapport sommaire de trois pages sur chacun de ces programmes.

Cette exigence de suivi a été établie comme mesure pour rendre compte. Lorsque la Commission a décidé de demander aux universités de soumettre un rapport d'évaluation sur les programmes approuvés à la suite d'un examen préliminaire, elle visait notamment à vérifier si le processus d'examen préliminaire répond effectivement à ses objectifs en ce qui concerne la qualité des programmes. La Commission, par l'intermédiaire de son Comité consultatif AUA-CESPМ sur les affaires universitaires, évaluera les rapports sommaires des universités sur les programmes choisis pour s'assurer que le processus d'examen préliminaire fonctionne efficacement en vue d'assurer la qualité des programmes.

En 2003-2004, on a continué la mise en œuvre du processus de suivi des programmes approuvés à la suite d'un examen préliminaire. Les universités figurant sur le calendrier de la Commission ont été informées des programmes pour lesquels elles doivent soumettre un rapport sommaire à la Commission. En outre, on a demandé aux universités de fournir les dates prévues de l'évaluation pour tous les programmes approuvés à la suite d'un examen préliminaire.

Le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires devrait avoir terminé en juin 2004 l'examen des rapports sommaires et la vérification des dates prévues de l'évaluation. L'achèvement de l'évaluation des rapports sommaires représentera la fin de la mise en œuvre du processus d'examen préliminaire, y compris le processus de suivi. Le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires fera une évaluation préliminaire du processus de suivi pour déterminer s'il répond aux objectifs et s'il doit être amélioré.

La liste des membres du Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires figure à l'annexe B.

En 2003-2004, la Commission a examiné 51 propositions de programmes. Le tableau 1 résume les décisions concernant les propositions de programmes qui ont été étudiées au cours de l'année. L'annexe C présente la liste complète des programmes et des décisions connexes.

Tableau 1
Résumé des décisions concernant les propositions de programmes - 2003-2004

	A	Ref.	Rep. ¹	I	ID	Ret.	Total
Nouveaux	30	-	-	-	-	-	30
Modifiés	16	-	-	-	4	-	20
Terminés	1	-	-	-	-	-	1
Total	47 ²	-	-	-	4	-	51

¹Une proposition reportée est une proposition que la Commission renvoie à plus tard, tandis qu'une proposition en instance est une proposition pour laquelle le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires ou le personnel n'avait pas encore pris de décision à la fin de l'année.
²25 des 47 propositions ont été approuvées dans le cadre du processus d'examen préliminaire.

A=Approuvé I=En instance
Ref.=Refusé ID=Information et dossier
Rep.=Reporté Ret.=Retiré

Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité

La fonction de vérification a comme objectif précis de s'assurer que les pratiques des établissements pour évaluer la qualité des programmes existants, et d'autres fonctions s'il y a lieu, sont efficaces en tant que mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité.

Le Comité consultatif de surveillance de l'assurance de la qualité AUA-CESPM, un comité mixte de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et de la Commission, s'occupe des fonctions de vérification au nom de la Commission. Le comité a été établi à titre de comité

d'examen par les pairs pour conseiller la CESPM et la secondar dans ses démarches visant à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes et de l'enseignement dans les établissements d'enseignement postsecondaire qui relèvent d'elle en vérifiant les activités d'assurance de la qualité menées au sein de ces établissements. Ce processus a pour résultat clé de fournir de l'aide et des conseils aux établissements sur la façon d'améliorer leurs politiques et pratiques actuelles en matière d'assurance de la qualité.

Le Comité consultatif de surveillance de l'assurance de la qualité AUA-CESPM vise principalement à répondre aux deux questions ci-dessous tout en prêtant une attention particulière à la mission et aux valeurs de chaque établissement :

1. Dans quelle mesure l'établissement réalise-t-il les objectifs visés par sa politique en matière d'assurance de la qualité?
2. L'établissement accomplit-il ce qu'il devrait dans le domaine de l'assurance de la qualité?

La phase pilote de la nouvelle fonction de vérification a officiellement pris fin en septembre 2003 avec la publication du rapport final du Comité consultatif de surveillance de l'assurance de la qualité AUA-CESPM, dans lequel étaient évaluées les politiques et procédures en matière d'assurance de la qualité de la Dalhousie University et de la St. Thomas University, qui s'étaient toutes deux portées volontaires pour la phase pilote.

Le Comité consultatif de surveillance de l'assurance de la qualité AUA-CESPM, a conclu que de façon générale, les politiques d'assurance de la qualité de la Dalhousie University et de la St. Thomas University ont été mises en œuvre dans le respect des procédures décrites dans les politiques respectives de chaque établissement. Dans ses rapports, le Comité consultatif de surveillance de l'assurance de la qualité AUA-CESPM a formulé un certain nombre de suggestions et de recommandations à la Dalhousie University et à la St. Thomas University dans le but d'aider chaque établissement à mieux adapter ses politiques aux lignes directrices de la Commission et à améliorer, dans l'ensemble, la qualité de son processus de révision. Une copie des deux rapports rédigés dans la langue de fonctionnement de l'établissement visé a été placée sur le site Web de la Commission (www.cespm.ca).

La phase pilote a été évaluée par le Comité consultatif de surveillance de l'assurance de la qualité AUA-CESPM, qui ont tous deux convenu que la politique fonctionne comme prévu, et ce indépendamment du type, des objectifs ou de la taille de l'établissement qui fait l'objet de la révision. L'évaluation de la phase pilote a quand même donné lieu à quelques modifications ayant essentiellement trait à la terminologie employée dans la politique et au mandat du comité, modifications que le Comité consultatif de

surveillance de l'assurance de la qualité AUA-CESPM a jugé nécessaire pour mieux refléter l'expérience acquise grâce à la phase pilote. Ces modifications sont actuellement examinées par l'Association des universités de l'Atlantique et une réponse est attendue d'ici l'automne 2004.

L'Université de Moncton, l'Université Sainte-Anne, la University of New Brunswick, la Mount Allison University et la Acadia University ont en principe accepté d'entamer le processus en 2004-2005.

La liste des membres du Comité de surveillance de l'assurance de la qualité de l'AUA et de la CESPM se trouve à l'annexe B.

Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans le réseau des universités des Maritimes

En mars 2003, le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires a publié son rapport préliminaire intitulé *Évaluation préliminaire de l'efficacité et des avantages des programmes articulés offerts dans les Maritimes*. Ce rapport décrit la structure unique des programmes articulés et les principaux aspects qui appuieront son fonctionnement. De plus, le rapport renferme des renseignements importants pour les établissements participants et ceux qui souhaitent élaborer et mettre en œuvre des programmes articulés. Ce qui est encore plus important cependant, c'est que le rapport fournit un point de départ pour adopter des mesures visant à évaluer dans l'avenir la réussite ou l'échec de ce genre de programmes.

Le rapport a conclu que la Commission devrait faire d'ici 2006 une évaluation plus approfondie de l'efficacité et des avantages des programmes articulés. Une telle échéance donnera assez de temps aux universités participantes pour mettre au point des mécanismes de collecte et d'évaluation de données pertinentes, établir des repères et effectuer un nombre suffisant d'examen des programmes articulés.

Entre temps, en mars 2004, un avis a été envoyé à toutes les universités qui offrent des programmes articulés pour les informer qu'une évaluation de suivi de ces programmes aura lieu en 2006 et leur demander de fournir des preuves qu'un mécanisme de coordination entre les établissements a été adopté ou est en cours d'élaboration pour chaque programme articulé. On attend les réponses des universités d'ici l'automne 2004.

4^e Conférence de la CESPM

Depuis 2001, le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires se penche sur les résultats obtenus par les étudiants/diplômés dans le contexte des propositions de programmes soumises à l'approbation de la Commission. Dans le cadre de ces discussions, le Comité consultatif

AUA_CESPM sur les affaires universitaires a observé que les résultats d'une évaluation axée sur l'étudiant/des résultats d'apprentissage de l'étudiant jouent un rôle précieux dans :

1. la reddition de comptes des établissements (afin d'aider les universités et les gouvernements à déterminer si un programme atteint les objectifs fixés);
2. la promotion et la reconnaissance des acquis (afin de disposer d'un instrument permettant aux étudiants, au corps professoral et aux employeurs de mieux mesurer les aptitudes et connaissances acquises dans le cadre d'un programme);
3. l'assurance de la qualité (pour mesurer la qualité d'un programme);
4. le marketing (pour permettre à l'étudiant de mesurer la valeur de son investissement).

Par la suite, le Comité consultatif sur les affaires universitaires a proposé à la Commission, lors de sa réunion du 25 juin 2003, de songer à tenir une conférence dont le but serait de mieux sensibiliser les milieux universitaires aux résultats d'apprentissage. La Commission a alors demandé au Comité consultatif sur les affaires universitaires de lui présenter une proposition en bonne et due forme précisant le sujet de la conférence, un calendrier et les ressources nécessaires. Lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2003, la Commission a examiné la proposition soumise par le Comité consultatif sur les affaires universitaires et accepté de tenir à Halifax (Nouvelle-Écosse), en novembre 2004, une conférence sur l'évaluation axée sur l'étudiant dont le thème serait les résultats d'apprentissage des étudiants universitaires de premier cycle. Cette conférence aurait plus particulièrement pour objet :

- de mettre davantage en évidence les questions de l'évaluation axée sur l'étudiant et des résultats d'apprentissage ainsi que leurs liens avec la planification universitaire;
- d'obtenir plus de renseignements sur ce qui se fait ailleurs.

Entre le mois de janvier 2004 et la fin de l'année, la CESPM a commencé les préparatifs entourant la tenue de sa 4^e conférence, notamment en réservant les installations voulues, en sélectionnant les conférenciers et en préparant un programme préliminaire.

DONNÉES ET INFORMATION

La Commission est reconnue depuis longtemps dans les Maritimes et au pays comme un intervenant neutre et une source crédible de données et d'information sur l'enseignement postsecondaire. Le Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse conseille la Commission et l'aide à assurer la disponibilité des produits et services d'information et de recherche requis pour

satisfaire les besoins des intervenants de la Commission et pour appuyer l'élaboration de politiques, programmes et initiatives efficaces au niveau de l'enseignement postsecondaire. Le rôle du comité comporte la révision périodique des produits et services d'information et de données existantes de la Commission à la lumière des besoins nouveaux ou continus et de la disponibilité des ressources, en permettant ainsi à la Commission d'établir des priorités en matière de recherche et d'autres projets spéciaux, de même qu'en l'aidant à réaliser des projets, le cas échéant.

Développement de l'infrastructure technique de la Commission

Confidentialité

La protection des renseignements personnels par les gouvernements, le secteur privé et les autres organisations est une question de plus en plus importante. Le document *Normes de la CESPM pour la protection de la confidentialité* renferme un ensemble de lignes directrices et de procédures à suivre tant pour assurer la confidentialité des renseignements et protéger la vie privée des personnes et des établissements que pour permettre un accès adéquat à l'information. En outre, ce document est la preuve que la CESPM accorde une grande importance à la question de la confidentialité, ce qui permet de gagner la confiance des intervenants.

Les *Normes* ont été adoptées à l'interne en janvier 2004 et tous les membres du personnel de la CESPM ont fait un serment professionnel. Tous les entrepreneurs et les chercheurs de l'extérieur travaillant avec des données confidentielles de la CESPM doivent maintenant signer une entente de non-divulgaration par laquelle ils s'engagent à respecter les *Normes*.

Système d'information amélioré sur l'éducation (SIAE)

En 2003-2004, la Commission a continué de consacrer d'importantes ressources au Système d'information amélioré sur l'éducation (SIAE). Le lancement du préépurateur pour les Maritimes en juin 2003 a été un succès. Ce logiciel a été mis au point comme un complément à l'outil E7 que Statistique Canada utilise pour vérifier les données du SIAE. Le préépurateur a été conçu pour s'assurer que les éléments d'information des Maritimes nécessaires pour déterminer l'état de l'inscription d'un étudiant, les équivalences à temps plein (ETP) et les équivalences à temps plein pondérée (ETPP) pour les sorties au 1^{er} décembre et pour toute l'année sont normalisés, valides et conformes à la politique.

Le lancement de l'outil de validation des sorties sur Excel en juillet 2003 a également été un succès. Cet outil produit des rapports individuels sur l'état de l'inscription d'un étudiant et sur les ETP et les ETPP calculées selon la méthode de la

CESPM pour évaluer les inscriptions au 1^{er} décembre et pour toute l'année à l'image du SISCU à partir des données du SIAE. Le personnel a donné aux établissements trois séances sur l'utilisation de l'outil de validation qui s'est révélé un moyen utile pour également confirmer l'exactitude des données soumises. En outre, l'outil permet aux établissements de manipuler les sorties pour leurs propres besoins, par exemple pour les aider à préparer des budgets ou des statistiques de base sur les ETP.

Au cours des séances sur l'utilisation de l'outil de validation sur Excel, on a discuté de l'utilité des rapports sur les données récentes sur les inscriptions et les rapports pour toute l'année. Les registraires ont été heureux de constater que l'outil sur Excel permet aussi à la Commission de réduire le nombre de rapports sur papier en produisant des rapports électroniquement. Le personnel a commencé l'élaboration de nouveaux rapports électroniques sur les inscriptions, la collation des grades, les ETP et les ETPP pour toute l'année. Ces nouveaux rapports devraient être prêts à la fin juin 2004. Il est prévu que la Commission continuera de produire sur papier des rapports sur les inscriptions et des résumés pour toute l'année à l'intention du recteur de chaque établissement.

La Commission a continué d'analyser et de vérifier diverses politiques (calcul des ETP, des ETPP et de l'état de l'inscription des étudiants, calcul des sorties au 1^{er} décembre et pour toute l'année et des étudiants internationaux de premier cycle) et d'examiner les programmes qui exécutent ces calculs. De petites modifications ont été apportées au programme quant à l'évaluation de l'activité des étudiants pendant l'été dans les sorties pour toute l'année et au dénombrement des étudiants diplômés qui ont dépassé la durée maximale des études permise aux fins du financement. En outre, on a ajouté des indicateurs sur l'activité des étudiants inscrits à un programme coop. Ces modifications ont été faites pour s'assurer que les calculs sont effectués conformément aux politiques et aux pratiques traditionnelles de la Commission.

Les avantages du SIAE sont de plus en plus manifestes. En raison de la disponibilité des données sur les inscriptions, les EPT et les ETPP pour chaque établissement relevant de la Commission, divers intervenants ont demandé un très grand nombre de tableaux croisés produits à partir des données du SIAE. Par exemple, le personnel de la CESPM a préparé des tableaux sur le nombre total d'étudiants inscrits à des cours sur les SIG, les GPS, la télédétection et la cartographie pour étudier les tendances en géomatique dans les Maritimes. L'étude des données des Maritimes faisait partie d'une étude sur tous les collèges et universités de Canada pour déterminer si la formation en géomatique soutient le rythme de la croissance soupçonnée dans ce domaine. La CESPM a discuté avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) de la possibilité de participer à une étude

longitudinale. Cette étude cherchera à déterminer si les interventions précoces augmentent la possibilité que les élèves terminent l'école secondaire, soient acceptés dans un programme d'études postsecondaires et terminent avec succès le programme de leur choix. Dans le cadre d'une telle étude, la Commission utiliserait le SIAE pour suivre les étudiants qui accepteraient de participer à l'étude pendant leurs études postsecondaires au Nouveau-Brunswick.

En raison du genre de demandes que la Commission a reçues et des discussions qu'elle a eues, le personnel a commencé à discuter des problèmes reliés aux données découlant de la transition du SISCO au SIAE et a commencé à tester d'autres données du SIAE. Les données additionnelles pourraient fournir des renseignements à valeur ajoutée qui seront utiles aux décideurs.

En octobre 2002, Statistique Canada a annoncé l'élimination de la soumission des données préliminaires du SIAE. L'entrée en vigueur de cette décision a été retardée dans les Maritimes pour donner le temps à la Commission de déterminer si les données préliminaires pourraient servir à déterminer les inscriptions au 1^{er} décembre à des fins statistiques et à évaluer les ETP et les ETPP pour toute l'année aux fins de l'Accord de transfert régional et la formule de financement du Nouveau-Brunswick. Les établissements ont accepté de soumettre leurs données préliminaires du SIAE dans le cadre d'une soumission unique des données qui ne nécessitera pas une validation approfondie des données des établissements pour les trois prochaines années. Le personnel de la CESPМ a commencé à étudier les données préliminaires du SIAE par établissement afin de déterminer s'il est possible d'évaluer les ETP et les ETPP au 1^{er} décembre et pour toute l'année et réévaluera l'utilité de la soumission des données préliminaires d'ici juin 2003.

Pour améliorer la communication et se pencher sur divers

problèmes, les registraires des établissements des Maritimes et le personnel de la CESPМ se réunissent maintenant régulièrement. Les réunions se sont révélées très utiles et elles continueront selon le besoin. La CESPМ a rédigé un document qui explique son rôle et ses responsabilités relativement à la collecte de données et au soutien du SIAE. Les registraires ont accepté de faire de même. Le document final présentera le rôle et les responsabilités de la Commission et des registraires des établissements des Maritimes.

La Commission a continué de collaborer avec tous les établissements relevant de sa compétence pour améliorer la qualité et le caractère opportun des données soumises au SIAE. Grâce à un soutien continu, aux réunions et à l'adoption du préépurateur pour les Maritimes et de l'outil de validation des sorties sur Excel, la Commission a pu rationaliser le processus de soumission des données et faire en sorte qu'il soit confirmé que les données reçues sont le plus exactes possible.

Il reste du travail à faire concernant le système de gestion de l'information de la Commission, notamment :

- continuer de mettre au point des outils pour permettre une meilleure accessibilité aux données conservées;
- concevoir et mettre en place un programme totalement intégré pour le téléchargement des données ainsi que la mise à jour des majeures approuvées, de la liste régionale des programmes, du système de vérification, etc.;
- élaborer d'autres moyens d'améliorer davantage la qualité des données, comme des contraintes pour les données, l'ouverture automatique de sessions et ainsi de suite; et
- poursuivre le travail avec les établissements des Maritimes afin de permettre à la Commission d'utiliser les données du SIAE pour fournir à ses intervenants des

Tableau 2
Répartition des inscriptions universitaires à plein temps par catégorie de discipline et par niveau dans les Maritimes - 2002-2003

Catégorie de discipline	Inscriptions à temps plein			Total
	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat	
Sciences agricoles et biologiques	3 387	298	154	3 839
Arts et sciences - Général	12 040	9	13	12 062
Commerce et administration	7 815	668	-	8 483
Éducation, éducation physique, sports et loisirs	4 347	271	21	4 639
Génie et sciences appliquées	3 238	416	139	3 793
Beaux-arts et arts appliqués	1 549	22	-	1 571
Professions de la santé	4 007	196	34	4 237
Lettres et sciences humaines et disciplines connexes	3 709	286	100	4 095
Mathématiques et sciences physiques	2 830	412	167	3 409
Sans objet ou non signalé	1 227	20	-	1 247
Sciences sociales et disciplines connexes	7 425	409	124	7 958
Total	51 574	3 007	752	55 333

produits d'information à valeur ajoutée.

Inscription

La CESPM est une source utile de données sur l'inscription. Le nombre total d'inscriptions à temps plein en 2002-2003 dans les universités situées sur le territoire de la Commission était de 55 333, soit une augmentation d'environ 5,7 % par rapport à 2001-2002. Au premier cycle, les inscriptions à temps plein ont augmenté de 6,2 % par rapport à 2001-2002, tandis que les inscriptions à temps plein à des programmes d'études supérieures ont diminué d'environ 0,2 %. Le tableau 2 montre la répartition des inscriptions à temps plein dans les universités par discipline et par niveau d'études. Les divers programmes faisant partie de chaque discipline sont présentés à l'annexe D.

Programme de recherche

En plus de la collecte de données, la Commission maintient un programme de recherche pour cerner et surveiller les tendances importantes et effectue des analyses approfondies des questions clés.

Programme de sondages auprès des diplômés

Le programme de sondages auprès des diplômés universitaires des Maritimes demeure une priorité de la Commission. Le programme a pour objectif de surveiller l'intégration des récents diplômés sur le marché du travail et de suivre de près des données comme les tendances concernant la mobilité, le remboursement de la dette, le retour aux études et la façon dont les diplômés évaluent divers aspects de leur programme universitaire. De plus, le programme permet à la Commission de surveiller les changements relatifs à ces variables clés et la façon dont elles interagissent au fil du temps.

La Commission a révisé son programme de sondages lors de sa réunion du 28 avril 2003 et a établi un nouveau calendrier de sondages. À partir de la promotion de 1999, la Commission prévoit faire un sondage auprès des diplômés à toutes les quatre promotions des universités des Maritimes deux ans et cinq ans après l'obtention du diplôme. De plus, la Commission prévoit faire, à titre d'essai, un sondage dix ans après l'obtention du diplôme auprès de la promotion de 1996 (qui a déjà fait l'objet d'un sondage en 1997 et en 2000). La Commission a aussi décidé d'augmenter le budget du programme de sondages.

Le 13 mai 2003, la Commission a rendu public le *Sondage réalisé en 2001 auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1999*. Ce rapport fait savoir que, deux ans après leurs études universitaires dans les Maritimes, les diplômés de 1999 affichaient un haut taux d'emploi, gagnaient plus que les diplômés précédents et étaient satisfaits de l'enseignement qu'ils avaient reçu. De plus, les

résultats indiquent que même si plus de diplômés de 1999 avaient emprunté davantage et avaient un endettement considérablement plus important que les diplômés des promotions précédentes, la vaste majorité d'entre eux étaient tout de même d'accord pour dire que l'argent et le temps investis dans leur programme d'études avaient valu la peine.

Voici certaines des principales conclusions du sondage :

- # En règle générale, les diplômés des universités des Maritimes ont un regard positif sur la valeur de leurs études : 83 % reconnaissent que le temps investi en a valu la peine et 78 % que leur investissement financier en a valu la peine.
- # Parmi les diplômés qui étaient dans la population active en 2001, 93 % étaient employés et 7 % étaient au chômage.
- # 76 % des diplômés employés occupaient un emploi assez lié ou étroitement lié à leur domaine d'études.
- # Pour de nombreux diplômés, le grade obtenu en 1999 a été le point de départ d'autres études : dans les deux ans suivant l'obtention du diplôme, 47 % se sont inscrits à au moins un programme menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat.
- # Les diplômés employés gagnaient en moyenne 696 \$ par semaine ou 36 192 \$ par année. Cela représente une augmentation de 31 % comparativement à la promotion de 1995 deux ans après l'obtention du diplôme et une augmentation estimée de 20 % comparativement à la promotion de 1996 deux ans après l'obtention du diplôme. En dollars constants de 2001, la promotion de 1999 a gagné 13 % de plus que la promotion de 1996 deux ans après l'obtention du diplôme.
- # 59 % des diplômés de 1999 ont emprunté de l'argent pour financer le diplôme obtenu en 1999, ce qui représente une hausse de 8 points de pourcentage par rapport à la proportion de la promotion de 1996.
- # Dans l'ensemble, les diplômés ont emprunté une moyenne de 20 918 \$, soit 30 % de plus que le montant moyen qu'avait emprunté la promotion de 1996. En dollars constants de 1999, la promotion de 1999 a emprunté 24 % de plus que la promotion de 1996.
- # Les diplômés employés payent 336 \$ par mois en moyenne pour rembourser tous les prêts étudiants, ce qui représente 13 % de leurs gains mensuels. En comparaison, le rapport dette-gains moyen pour la promotion de 1996 quatre ans après l'obtention du diplôme était de 11 %.

En plus de publier le rapport du sondage, la Commission a fourni à tous les intervenants des provinces et des établissements un disque compact de données et leur a offert des exposés personnalisés sur les conclusions du sondage.

Les travaux vont bon train pour réaliser une étude longitudinale de la promotion de 1999 cinq ans après

l'obtention du diplôme. Une demande de propositions a été émise le 19 mars 2004, et le Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse choisira en mai 2004 un fournisseur pour effectuer cette étude. On prévoit que les entrevues commenceront au début de septembre 2004 et que le rapport final sera rendu public à l'automne 2005.

Accessibilité à l'enseignement postsecondaire

En octobre 2003, une représentante de la CESPM a présenté un exposé intitulé « Influence du niveau d'instruction des parents sur les diplômés » à la conférence de la Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire, *Parcours vers l'accessibilité*. Basé sur une analyse préliminaire des données d'un sondage réalisé en 2001 auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1999, l'exposé explorait l'influence que le niveau d'instruction des parents a sur les résultats des diplômés sur le marché du travail, la décision de se réinscrire et la gestion de la dette.

À partir de cette analyse initiale, la Commission préparait à la fin de l'année une étude plus détaillée dont le titre provisoire est le suivant : *Un héritage durable : impact des antécédents familiaux en matière d'études sur la situation des diplômés*. Ce rapport, qui devrait être rendu public au cours de l'automne 2004, fournira une analyse détaillée visant à montrer que le niveau d'instruction des parents n'influerait pas sur les résultats obtenus par les diplômés sur le marché du travail, mais qu'il a un effet beaucoup plus grand sur la probabilité que les titulaires d'un diplôme de premier cycle poursuivront leurs études pour obtenir un grade de niveau supérieur et influe clairement sur le niveau d'endettement et la gestion de la dette des diplômés universitaires des Maritimes de la promotion 1999.

La Commission espère que ce rapport apportera une nouvelle preuve de l'utilité des études universitaires, quel que soit le niveau d'instruction des parents, ce qui devrait contribuer à mieux sensibiliser le public aux avantages des études postsecondaires, ce qui était la troisième question clé retenue par les intervenants en septembre 2003.

Recrutement et maintien du corps professoral dans les Maritimes

Le 17 février 2004, la Commission a présenté aux ministres de l'Éducation des Maritimes le document intitulé : *Stratégies concernant le renouvellement du corps professoral dans les Maritimes*. Ce document est issu des discussions qui ont eu lieu pendant le Symposium sur le recrutement et le maintien du corps professoral dans les Maritimes à Moncton, en octobre 2002, entre les représentants des établissements conférant des grades universitaires de la région, des associations de professeurs, des associations d'étudiants diplômés, des gouvernements provinciaux, du Conseil des premiers ministres des Maritimes, de l'Association des universités et des collègues

du Canada et d'organismes du gouvernement fédéral. Le document *Stratégies concernant le renouvellement du corps professoral dans les Maritimes* vise à aider les établissements et les gouvernements de la région à assurer le renouvellement du corps professoral malgré un marché d'embauche concurrentiel, une vague de départs à la retraite et un manque de nouveaux titulaires de doctorats.

Le document fait surtout ressortir la nécessité pour les universités et les gouvernements des Maritimes de collaborer, avec l'aide du gouvernement fédéral, afin de réussir à pourvoir aux quelque 1 800 postes de professeurs à temps plein qui se libéreront au cours de dix prochaines années dans la région.

Les principales interventions présentées dans *Stratégies concernant le renouvellement du corps professoral dans les Maritimes* portent surtout sur trois sujets : étendre le bassin de candidats, adapter les pratiques de recrutement et améliorer le maintien. Les mesures pour étendre le bassin de candidats comprennent l'augmentation du nombre de candidats qualifiés en élaborant de nouveaux programmes de doctorats pluriétablissements et un soutien accru aux étudiants au niveau du doctorat et aux nouveaux titulaires de doctorat pour faciliter leur transition vers des postes en enseignement. Le document recommande aussi une réforme des politiques et pratiques de maintien, y compris une révision des structures de rémunération.

Comme mesure de suivi, la CESPM s'est engagée à rédiger un rapport d'étape dans deux ans. Ce rapport comprendra une mise à jour des statistiques pertinentes et une description des activités de développement et des initiatives régionales.

Tendances dans l'enseignement supérieur dans les Maritimes

La série *Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes* offre des analyses concises mais approfondies sur des questions importantes touchant l'enseignement supérieur dans les Maritimes. Deux articles ont été récemment ajoutés à cette série : « L'écart entre les diplômées et les diplômés universitaires dans les résultats associés à l'emploi » (mars 2004) et « Profil de la clientèle universitaire des Maritimes — Effectif, participation et l'obtention de diplôme » (octobre 2003).

L'article « L'écart entre les diplômées et les diplômés universitaires dans les résultats associés à l'emploi » fait savoir que les gains des détentrices d'un diplôme occupant un poste à temps plein équivalaient 78 % de ceux de leurs homologues masculins. Même si bonne part de cet écart a été expliqué par des facteurs sous-jacents comme les différents domaines d'études des hommes et des femmes, ce qui a une incidence sur les choix de carrière et donc sur les revenus, et après avoir tenu compte des différences touchant les domaines d'études, l'emploi, la province ou le pays de

résidence et le nombre d'heures de travail par semaine, l'écart salarial attribuable uniquement au sexe se situait toujours entre 3 % et 10 %. Cet article, fondé sur les données du *Sondage réalisé en 2001 auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1999*, étudie l'incidence du sexe sur divers résultats associés à l'emploi (p. ex. l'activité sur le marché du travail, la situation de l'emploi, la qualité de l'emploi et le revenu) chez des diplômés en début de carrière, plus précisément ceux qui avaient obtenu leur premier baccalauréat en 1999 et qui occupaient un emploi deux ans après l'obtention de leur diplôme.

L'article « Profil de la clientèle universitaire des Maritimes — Effectif, participation et l'obtention de diplôme » examine divers aspects de l'inscription et de l'obtention de diplômes dans les universités des Maritimes au cours des vingt dernières années. Il fait notamment savoir que les étudiants à plein temps ont augmenté de 64 % et que la croissance totale dans le nombre de titres et de certificats de premier cycle décernés par les universités des Maritimes a été de 39,5 % entre 1980-1981 et 2000-2001. Cet article nous apprend également que le taux de participation à l'université (1999) est de 26,4 % en Nouvelle-Écosse, de 24,2 % à l'Île-du-Prince-Édouard et de 22 % au Nouveau-Brunswick et que les taux de participation dans toutes les Provinces maritimes sont plus élevés qu'à l'échelle nationale. Cet article est fondé sur des données du SIAE et du SISCO.

Demandes de renseignements

En 2003-2004, la Commission a reçu de nombreuses demandes de renseignements provenant d'une gamme variée d'intervenants, dont des gouvernements, le public, des étudiants, des professeurs, des établissements et des organismes nationaux. Pour répondre aux demandes de renseignements, il a fallu utiliser plusieurs sources de données, notamment le SIAE, la base de données de la CESPM sur les sondages auprès des diplômés et la base de données de l'Enquête nationale auprès des diplômés. Le personnel a notamment fait une analyse sur la capacité du système d'enseignement postsecondaire qui définit des données de base pour évaluer la capacité actuelle du système d'enseignement postsecondaire public dans l'ensemble des Maritimes. Cette analyse a été effectuée pour le gouvernement de la Colombie-Britannique dans le cadre d'un projet national lancé par le Comité des sous-ministres adjoints responsables de l'enseignement postsecondaire.

STIMULER LA COOPÉRATION

La CESPM a toujours eu pour objectif de stimuler la coopération et la collaboration, ce qui exige avant tout des consultations continues de manière à comprendre la multiplicité des besoins et des perspectives (souvent en opposition) des intervenants. En faisant participer les intervenants du milieu de l'enseignement postsecondaire à

la Commission et aux différents comités et ateliers, elle contribue à favoriser la compréhension et la collaboration. De plus, elle appuie les représentants des gouvernements des Maritimes, s'il y a lieu, dans leur participation aux forums nationaux, y compris les groupes de travail du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É

L'année 2003-2004 a marqué la 33^e année d'existence du Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É. Le réseau de recherche du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard a été inauguré le 16 février 2004 à l'Institut de technologie de l'information du Conseil national de recherches. Ce réseau de recherche est un projet conjoint du Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É., du gouvernement du Canada, des provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, de CANARIE Inc., du Conseil national de recherches, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et de 360 groupes ou réseaux de télécommunications. Il s'agit d'un effort de coopération pour doter les milieux de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard d'une plus grande largeur de bande leur permettant de participer à des projets de recherche et d'innovation à l'échelle régionale, nationale et internationale. Le Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É. permet également à ses membres de partager les frais d'achat et d'assurer un soutien collectif pour le matériel et les logiciels.

Le Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É est géré par un conseil d'administration formé des chefs des établissements membres et de la directrice générale de la CESPM. Le comité du réseau informatique, qui est formé de directeurs des centres d'informatique de chacun des établissements membres, de même que d'un membre du personnel de la CESPM, relève du conseil d'administration et se réunit régulièrement au cours de l'année pour échanger des renseignements et discuter de questions reliées au réseau. Les membres du conseil d'administration et du comité du réseau sont énumérés à l'annexe B.

La Commission coordonne les demandes de temps d'antenne que les universités présentent pour offrir des cours télévisés au moyen du réseau Atlantic Satellite Network (ASN). Pour la Commission, ce service est un autre moyen de permettre aux étudiants d'avoir accès à un maximum de programmes. Les demandes des universités sont acheminées par leur représentant à la CESPM et envoyées au réseau ASN. L'horaire des cours est établi trois fois par an, généralement en fonction des sessions, ce qui donne les périodes suivantes : automne (de septembre à décembre), hiver/printemps (de janvier à avril) et été (de mai à août).

SERVICES AUX PROVINCES ET AUX ÉTABLISSEMENTS

Fonds de projets spéciaux du Nouveau-Brunswick

La Commission continue de voir à la gestion des ententes de financement régionales et interprovinciales pour le compte des Provinces maritimes et d'offrir des services de financement particuliers aux provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ces services comprennent la préparation des budgets et des prévisions, le traitement des paiements, des recommandations pour l'approbation des paiements, des données sur les inscriptions pour permettre au personnel provincial d'en faire l'analyse, la dotation en personnel et la coordination du travail des comités consultatifs, la surveillance des ententes interprovinciales, l'analyse et la recherche financière, des conseils en matière de planification stratégique et le repérage des tendances dans l'enseignement postsecondaire qui exigent une analyse plus approfondie. En outre, la CESPM produit de nombreuses publications chaque année. On peut trouver une liste de ces publications à l'annexe H.

En Nouvelle-Écosse, les services ayant trait au financement sont assurés par le Nova Scotia Advisory Board on Colleges and Universities.

La Commission administre les fonds dans le cadre de l'initiative de financement des projets spéciaux du Nouveau-Brunswick. Cette initiative vise à produire des résultats dans huit secteurs ciblés par l'allocation de fonds aux universités et à d'autres groupes, dont le gouvernement, pour des activités précises favorisant l'enseignement universitaire au Nouveau-Brunswick.

Chaque année, dès que le budget provincial est annoncé, les universités sont avisées du montant alloué dans le cadre du Fonds de projets spéciaux. Le personnel de la CESPM analyse toutes les demandes de financement avant de les transmettre au ministère de l'Éducation qui prend une décision définitive.

Ententes intra-Maritimes de financement des programmes

En vertu de la formule de financement régional, chacune des trois provinces des Maritimes accorde des subventions pour ses étudiants universitaires inscrits, dans l'une ou l'autre des autres provinces, aux programmes qui ne sont pas offerts dans la province de résidence. Le transfert de fonds à toute année financière donnée est fondé sur les inscriptions des

résidents des Maritimes à ces programmes régionaux deux ans plus tôt (la dernière année pour laquelle les données sur les inscriptions sont disponibles au moment où les crédits budgétaires sont établis). Le tableau 3 montre pour chaque université les transferts de 2003-2004 et les inscriptions aux programmes régionaux pour 2001-2002 sur lesquelles les transferts sont fondés. Il faut préciser que les transferts entre les provinces sont fondés sur une base nette et qu'ils ne constituent pas un transfert de fonds aux établissements mêmes. Le tableau ne fait pas état du transfert supplémentaire que la Nouvelle-Écosse reçoit du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'école de médecine.

ENTENTES INTERPROVINCIALES

En 2003-2004, la Commission a assuré l'application des ententes avec les autres provinces pour permettre l'admission d'étudiants des Maritimes aux programmes d'études non offerts dans la région.

Les inscriptions des étudiants pour l'année 2003-2004 en

Tableau 3
Transferts de fonds entre les provinces des Maritimes en 2003-2004 en fonction des inscriptions universitaires dans les programmes régionaux de 2001-2002

	PROVINCE DE RÉSIDENCE						TOTAL	
	N.-B.		N.-É.		Î.-P.-É.		Inscr. ¹	000 \$
	Inscr. ¹	000 \$	Inscr. ¹	000 \$	Inscr. ¹	000 \$	Inscr. ¹	000 \$
Nouveau-Brunswick								
Mount Allison University	-	-	0	0	6	41,7	6	4,7
St. Thomas University	-	-	0	0	25	115,2	25	115,2
Université de Moncton (Moncton)	-	-	30	243,9	29	198,6	59	442,5
Université de Moncton (Edmundston)	-	-	0	0	1	9,8	1	9,8
Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton)	-	-	84	887,5	96	963,5	180	1 851,0
Université du Nouveau-Brunswick (Saint John)	-	-	0	0	0	0	0	0
Total pour le N.-B.	-	-	114	1 131,4	157	1 328,8	271	2 460,2
Nouvelle-Écosse								
Acadia University	20	123,9	-	-	15	103,2	35	227,1
Atlantic School of Theology	3	16,9	-	-	0	0	3	16,9
Dalhousie University	383	4 931,9	-	-	175	1 997,0	558	6 928,9
Mount Saint Vincent University	42	189,7	-	-	9	39,4	51	229,1
NS Agricultural College	77	572,7	-	-	27	213,1	104	785,8
NS College of Art and Design	25	187,8	-	-	9	67,6	34	255,4
St. Francis Xavier University	31	155,9	-	-	21	144,6	52	300,5
Saint Mary's University	1	5,6	-	-	19	83,6	20	89,2
Université Sainte-Anne	0	0	-	-	3	10,3	3	10,5
University College of Cape Breton	9	45,1	-	-	1	2,8	10	47,9
University of King's College	1	5,6	-	-	1	2,8	2	8,4
Total pour la N.-É.	592	6 235,1	-	-	280	2 664,4	872	8 899,7
Île-du-Prince-Édouard								
University of Prince Edward Island	5	38,0	0	0,0	-	-		15,7
Total pour l'Î.-P.-É.	5	38,0	0	0,0	-	-		15,7

* Les chiffres ci-dessus ne font pas état du transfert supplémentaire que la Nouvelle-Écosse reçoit du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'école de médecine (472 600 \$ et 159 500 \$ respectivement).

¹Inscr. = Inscriptions équivalentes à temps plein pour l'ensemble de l'année.

vertu des diverses ententes interprovinciales sont présentées au tableau 4. Les transferts financiers relatifs à ces ententes sont indiqués dans les états financiers de la Commission, à l'annexe E du présent rapport.

Entente Nouveau-Brunswick - Québec sur les sciences de la santé

Conclue à l'automne 1969, l'entente Nouveau-Brunswick - Québec sur les sciences de la santé prévoit l'accès des étudiants francophones du Nouveau-Brunswick à divers programmes d'études offerts au Québec, surtout dans le domaine de la santé. Elle prévoit aussi l'admission d'un étudiant de l'Île-du-Prince-Édouard et d'un étudiant de la Nouvelle-Écosse par année au programme de médecine.

Le Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick (CPSSNB) surveille le fonctionnement de cette entente, conseille la Commission concernant les besoins courants des francophones du Nouveau-Brunswick concernant la formation des professionnels de la santé, coordonne les demandes d'admission aux programmes visés par l'entente et encourage les étudiants à retourner au Nouveau-Brunswick, notamment en faisant en sorte que les étudiants ont accès aux stages appropriés par rotation au Nouveau-Brunswick. La liste des membres du comité figure à l'annexe B. Chaque année, les membres du CPSSNB rendent visite aux étudiants inscrits aux programmes de sciences de la santé visés par l'entente à l'Université de Montréal, à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Laval pour s'assurer de la bonne administration de l'entente, informer les étudiants au sujet des possibilités d'emploi, les encourager à retourner au Nouveau-Brunswick et assurer un lien entre la province et les futurs professionnels des sciences de la santé.

Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, University of Waterloo et la CESP

Cette entente prévoit un maximum d'un étudiant à temps plein du Nouveau-Brunswick par année au programme d'optométrie de la Waterloo University et un étudiant additionnel par année jusqu'à septembre 2007 inclusivement. En outre, elle prévoit un maximum d'un étudiant à plein temps de l'Île-du-Prince-Édouard à compter de septembre 2005. Si, pour une année donnée, le nombre d'étudiants admis est inférieur au nombre maximum prévu par l'entente, la Waterloo University peut, l'année suivante, augmenter le nombre d'étudiants admis pour combler le manque à gagner de l'année précédente.

Protocole d'entente concernant la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve-et-Labrador

L'école de médecine de la Memorial University réserve 10 places par année universitaire pour les candidats admissibles du Nouveau-Brunswick au niveau du premier cycle du

Tableau 4
Ententes interprovinciales - Nombre total des inscriptions en 2003-2004

	Nombre d'étudiants
Entente Nouveau-Brunswick - Québec ¹	
Agriculture (tout N.-B.)	3
Audiologie et orthophonie (tout N.-B.)	2
Ergothérapie (tout N.-B.)	7
Médecine (98 N.-B., 3 Î.-P.-É., 2 N.-É.) ²	104
Art dentaire (tout N.-B.)	15
Médecine vétérinaire (tout N.-B.)	8
Optométrie (tout N.-B.)	7
Pharmacie (tout N.-B.)	19
Physiothérapie (tout N.-B.)	11
	<hr/>
	176
Spécialités médicales (tout N.-B.)	
• Médecine familiale	22
• Anesthésie-réanimation	3
• Dermatologie	1
• Chirurgie générale	3
• Médecine interne	10
• Obstétrique-gynécologie	2
• Chirurgie orthopédique	4
• Psychiatrie	2
• Radiologie	2
• Pédiatrie	1
• Ophtalmologie	3
• Microbiologie-infectiologie	2
• Autres	1
	<hr/>
	56
Total	232
Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, l'Université de Waterloo et la CESP	
Optométrie (4 N.-B., 1 Î.-P.-É.)	5
Protocole d'entente concernant la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve-et-Labrador	
Médecine (40 N.-B., 6 Î.-P.-É.)	46
Entente Terre-Neuve-et-Labrador/Nouvelle-Écosse/Dalhousie sur les disciplines de la réadaptation	
Physiothérapie (tout T.-N.-L.)	30
Ergothérapie (tout T.-N.-L.)	24
Entente du Collège vétérinaire de l'Atlantique (médecine vétérinaire)	ETP pour 2001-2002
Nouveau-Brunswick	55,23
Nouvelle-Écosse	55,76
Île-du-Prince-Édouard	42,23
Autres	92,98
Total	<hr/>
	246,20

¹Chiffres préliminaires

²Y compris six places pour le N.-B. financées par le gouvernement fédéral

programme de médecine. L'entente a débuté en septembre 2000 et prévoit un total de 40 places par année pour les étudiants de premier cycle à plein temps en médecine. En outre, à partir de septembre 2001, deux places par année universitaire sont réservées aux candidats admissibles de l'Île-du-Prince-Édouard au niveau du premier cycle du programme de médecine, jusqu'à concurrence de huit places à temps plein en septembre 2004.

Entente Terre-Neuve-et-Labrador/Nouvelle-Écosse/Dalhousie University sur les disciplines de la réadaptation

Un transfert de fonds de la province de Terre-Neuve-et-Labrador en reconnaissance des résidents inscrits dans les disciplines de la réadaptation à la Dalhousie University est également administré par la CESPM au nom de la province de la Nouvelle-Écosse. Un maximum de 24 places en ergothérapie et de 30 places en physiothérapie sont réservées pour les étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador.

Entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique

Selon l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, qui est administrée par la province de l'Île-du-Prince-Édouard, les quatre provinces de l'Atlantique ont accepté de partager les coûts de fonctionnement et d'entretien permanents liés à la formation des étudiants du Collège vétérinaire de l'Atlantique. Selon cette entente, le rôle de la CESPM est d'affecter le financement annuel de la province du Nouveau-Brunswick à la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Étant donné que toutes les provinces de l'Atlantique versent une contribution proportionnelle pour le financement du collège, l'entente garantit un nombre de places aux candidats de ces provinces qui satisfait à toutes les conditions d'admission. On garantit donc, au premier cycle, 13 places par année au Nouveau-Brunswick, 16 à la Nouvelle-Écosse, 10 à l'Île-du-Prince-Édouard et 2 à Terre-Neuve-et-Labrador. En plus des 41 places assignées aux provinces de l'Atlantique, 19 places sont offertes chaque année à des étudiants étrangers. Il faut préciser que les places au deuxième cycle relèvent de l'entente de transfert régional.

APERÇU FINANCIER

Voici un sommaire des subventions de fonctionnement approuvées en 2003-2004 et des annonces budgétaires pour les années à venir.

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a accordé une augmentation de 3,4% aux universités comme première tranche d'un engagement de trois ans. Par ailleurs, le financement de base des universités a été réduit de 7,365 millions de dollars pour soustraire la portion provinciale de l'impôt foncier en raison d'un changement de politique du ministère des Finances faisant en sorte que seule la portion municipale de l'impôt foncier sera désormais comprise dans le financement de base des universités. En raison de ces changements, l'aide accordée au secteur universitaire est passée de 179,9 millions de dollars en 2002-2003 à 179,2 millions en 2003-2004. La province a maintenu le niveau des subventions d'équipement accordées aux universités à 2,5 millions de dollars. Les fonds ont été utilisés pour rénover les bâtiments existants.

La province a accordé 400 000 \$ à ses quatre universités à titre de dernière tranche d'un engagement de quatre ans pour leur permettre d'améliorer leurs chances de succès par rapport aux concours de travaux de recherches du gouvernement fédéral.

Le Nouveau-Brunswick a dépensé 125 000 \$ afin d'acheter cinq places supplémentaires en médecine au Québec pour des étudiants du Nouveau-Brunswick.

Nouvelle-Écosse

La subvention de fonctionnement de base aux universités pour 2003-2004 est demeurée à 200,7 millions de dollars. En raison de la fusion de l'Université Sainte-Anne et du Collège de l'Acadie en novembre 2002, le soutien financier accordé au Collège de l'Acadie pour 2003-2004 a été ajouté au crédit budgétaire de l'aide aux universités. Le financement de base est ainsi passé à 203,5 millions de dollars. En novembre 2003, dans le cadre d'un exercice de réduction budgétaire pour l'ensemble du gouvernement en prévision d'un déficit de fin d'année, le financement du système universitaire a été réduit de un million de dollars. À la fin mars 2004, le gouvernement a accordé un montant supplémentaire de 8 millions au système universitaire, portant ainsi le financement total à 210,5 millions de dollars pour l'année. Cela représente une augmentation réelle de un million de dollars, ou 0,5 % (210,5 millions moins 2,8 millions pour le Collège de l'Acadie donne 207,7 millions, comparativement à 206,7 millions en 2002-2003). La réduction du financement et les fonds additionnels ont été attribués à des établissements distincts en fonction de la formule de financement établie en 1998.

Il n'y avait aucun budget d'équipement pour l'année financière 2003-2004.

Île-du-Prince-Édouard

En 2003-2004, les subventions de fonctionnement ont augmenté d'un million de dollars pour l'University of Prince Edward Island et pour le Holland College.

A	Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire	21
B	Membres des comités de la Commission	25
C	Propositions de programmes considérées pour approbation en 2003-2004	27
D	Principales catégories de disciplines	29
E	États financiers vérifiés	31
F	Affectation des subventions de fonctionnement sans restrictions - 2003-2004	45
G	Affectation de l'aide de fonctionnement avec restrictions - 2003-2004	47
H	Publications de la CESPМ	49

ANNEXE A
ENTENTE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIONS SUR LA COOPÉRATION
RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Entre :

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail,

et : Sa Majesté la Reine du chef de la province de la Nouvelle-Écosse, représentée par le ministre de l'Éducation et de la Culture,

et : Sa Majesté la Reine du chef de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, représentée par le ministre de l'Éducation,

(ci-après appelées parfois « les provinces »).

A. INTRODUCTION

Les provinces reconnaissent le rôle important que joue depuis 1973 la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes dans le développement de l'enseignement postsecondaire. Par la présente entente et après consultation, les ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes réitèrent leur engagement envers la coopération dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et énoncent les principaux éléments de l'entente touchant la façon et les mécanismes par lesquels cette coopération pourra se poursuivre.

B. ORGANISME RÉGIONAL

1. Les provinces conviennent de continuer d'assurer le fonctionnement de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire.
2. Les provinces conviennent de modifier les mesures législatives parallèles qui sont en vigueur dans chacune d'entre elles afin de donner effet aux éléments énoncés dans la présente entente.
3. Les provinces conviennent que les éléments énoncés dans la présente entente sous les rubriques figurant ci-dessous serviront à encadrer et à orienter les activités de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles soient modifiées.
4. La Commission continuera d'être un organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

C. ORIENTATION PREMIÈRE - AU SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ D'APPRENANTS EN PLEINE ÉVOLUTION

1. Dans l'exécution de ses fonctions, on demandera à la Commission de donner la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Ce mandat comprend les éléments suivants :

- a) faire en sorte que les programmes d'étude soient d'une durée idéale et de la meilleure qualité possible;
- b) mettre l'accent sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis et sur l'équivalence des crédits afin de prêter vie au principe selon lequel le dédoublement des efforts ne devrait pas être nécessaire pour obtenir des crédits liés à un apprentissage déjà effectué avec succès;
- c) assurer des transitions en douceur entre le milieu de l'apprentissage et le marché du travail;

- d) assurer un accès équitable et convenable aux possibilités d'apprentissage et mettre ces possibilités à la disposition des apprenants au moment et à l'endroit qui leur convient;
- e) assurer la qualité de l'enseignement.

D. PRINCIPALES FONCTIONS

Les provinces conviennent que les principales fonctions de la Commission seront les suivantes :

1. Assurance de la qualité

La Commission adoptera des mesures en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence.

Ces mesures pourront comprendre l'examen des pratiques des établissements afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement ainsi que la présentation de recommandations aux établissements et aux gouvernements.

2. Données et information

La Commission s'assurera que des données seront recueillies, conservées et rendues publiques afin que les établissements postsecondaires relevant de sa compétence s'acquittent de leur obligation redditionnelle et pour appuyer les établissements et les provinces dans leur travail.

Ce mandat peut comprendre les éléments suivants :

- a) établir des normes sur les données et les systèmes;
- b) établir des critères en matière de rapports publics et produire des rapports publics;
- c) réaliser des études sur des questions de politique publique, les préoccupations des établissements et les questions liées à l'enseignement postsecondaire, ainsi que conseiller les établissements et les gouvernements en ces matières.

3. Stimuler l'action coopérative

On s'attend de la Commission qu'elle prenne des mesures en vue de stimuler l'action coopérative entre les établissements et les gouvernements lorsque cette action est susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du réseau d'enseignement postsecondaire des Maritimes.

Ce mandat peut comprendre les éléments suivants :

- a) encourager les projets qui permettront aux établissements d'offrir des programmes conjoints, complémentaires et régionaux; et
- b) encourager l'élaboration d'ententes administratives, financières et de partage des services susceptibles de réduire les frais généraux des programmes ainsi que l'ensemble des coûts assumés par les étudiants et les gouvernements.

4. Administration des programmes régionaux

La Commission continuera d'élaborer et d'administrer des transferts financiers entre les provinces en vue de financer les programmes régionaux et elle pourra élaborer et administrer au besoin des ententes financières relativement à des programmes dispensés à l'extérieur de la région afin d'accroître les possibilités d'apprentissage offertes aux étudiants des trois provinces.

E. AUTRES SERVICES ET FONCTIONS

1. La Commission pourra offrir d'autres services ou s'acquitter d'autres tâches au bénéfice d'un ou de plusieurs établissements et d'une ou de plusieurs provinces, selon les dispositions de son plan d'entreprise.
2. Les provinces conviennent que les décisions relatives à la politique de financement relèvent de chacune d'entre elles. Les provinces pourront demander à la Commission de leur fournir des conseils ou des services dans le but d'établir leur politique de financement ou de financer l'enseignement postsecondaire.

F. OBLIGATION REDDITIONNELLE ET RESSOURCES DE LA COMMISSION

1. La Commission est financée par les provinces et elle doit leur rendre des comptes en faisant rapport aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire.
2. Le financement et l'obligation redditionnelle de la Commission reposent sur un plan d'entreprise pluriannuel.
3. Le plan d'entreprise de la Commission détaillera, par fonction, les activités prévues de la Commission, les résultats escomptés de ces activités ainsi que les ressources nécessaires à leur réalisation.
4. Le plan d'entreprise sera mis à jour annuellement et sera soumis en août de chaque année aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire. Il devra décrire clairement les ressources qui seront nécessaires au cours de l'année financière gouvernementale commençant le mois d'avril suivant, contenir une entente de partage convenable entre les provinces en fonction des services assurés par la Commission à l'échelle régionale et à l'intention de l'une ou l'autre des provinces et être en conformité avec les directives budgétaires fournies par l'entremise du Conseil des premiers Ministres des Maritimes ou en collaboration avec celui-ci.
5. Après consultation auprès des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans chacune des provinces, le Conseil des Premiers ministres des Maritimes établira le budget de base de la Commission afin d'assurer le maintien de son fonctionnement; il pourra prévoir de la même façon un budget pour des projets spéciaux.
6. Les ministres et les sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire examineront de temps à autre le rendement de la Commission à la lumière de son plan d'entreprise approuvé.

G. COMPÉTENCE

1. La Commission se concentrera sur l'enseignement universitaire, ce qui comprend principalement les programmes qui mènent à l'obtention d'un grade.
2. La compétence de la Commission pourra être modifiée avec le consentement des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes.
3. Les provinces conviennent d'examiner plus à fond les possibilités d'ententes de coopération entre elles en ce qui concerne les collèges communautaires et les programmes semblables. D'ici à ce qu'un tel examen soit terminé, les programmes des collèges communautaires n'auront pas à être approuvés par la Commission.

H. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

1. La présidence de la Commission sera distincte de la direction générale du personnel de la Commission.
2. Les provinces conviennent de recruter à l'échelle nationale un directeur général ou une directrice générale.
3. La présidence sera assumée à tour de rôle pendant deux ans par chacune des provinces à compter d'avril 1997.

I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

1. La composition actuelle de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes sera maintenue, sous réserve de ce qui suit :
 - (a) Le président ou la présidente sera choisi parmi les dix-neuf membres de la Commission, plutôt que nommé à titre de vingtième membre; et
 - (b) Le directeur général ou la directrice générale sera membre d'office de la Commission.

J. MESURES LÉGISLATIVES

1. Les ministres se pencheront sur les mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre de la présente entente. Les modifications législatives qui s'imposent devraient être apportées d'ici avril 1998.

K. FIN DE L'ENTENTE

1. La présente entente sera en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures législatives susmentionnées dans chacune des trois provinces; elle prendra fin à cette date.

L. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE

1. La présente entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par le Conseil des premiers ministres des Maritimes et lorsqu'elle aura été signée par le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire de chacune des provinces.

ANNEXE B
MEMBRES DES COMITÉS DE LA COMMISSION (AU 31 MARS 2004)

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

Nommés par l'AUA

M^{me} Gwendolyn Davies, University of New Brunswick
M. Ronald Johnson, St. Francis Xavier University
M. Terrence Murphy, Saint Mary's University

Nommés par la CESPM

M. Neil Boucher, Université Sainte-Anne - président
M. Richard Myers, St. Thomas University

COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE

Nommés par l'AUA

M. Clive Keen, University of Prince Edward Island
M^{me} Averlyn Pedro, University of New Brunswick
M. Sam Scully, Dalhousie University - président

Nommés par la CESPM

M^{me} Louise Boudreau, Nouveau-Brunswick
M. Mark Frison, Nouvelle-Écosse
M. Daniel Léger, Nouveau-Brunswick

COMITÉ AUA-CESPM DE SURVEILLANCE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA

M. Henry Cowan, Nouveau-Brunswick
M. Ivan Dowling, Île-du-Prince-Édouard
M. Don Wells, Nouvelle-Écosse

Nommés par la CESPM

M^{me} Marie Mullally, Nouvelle-Écosse - présidente

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM

M. Mike Clow, Île-du-Prince-Édouard
M. Wayne Doggett, Nouvelle-Écosse
M. Bernie M. MacDonald, Nouvelle-Écosse - président
M^{me} Jocelyne Roy-Vienneau, Nouveau-Brunswick

GROUPE DE TRAVAIL EN FINANCES NB-CESPM

M^{me} Louise Boudreau, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick
M. Jean-Charles Doucet, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick
M. Pascal Robichaud, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick

COMITÉ PROVINCIAL DES SCIENCES DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Membres

M^{me} Louise Boudreau, ministère de l'Éducation - présidente
M^{me} Claire Dennie, Régie de la santé du Restigouche
M. Jean Hubert, Régie régionale de la santé 4
M. Christian Kant, Université de Moncton
M^{me} Chantal Michaud, Régie régionale de la santé Beauséjour
M^{me} Michèle Roussel, ministère de la Santé et du Mieux-être
M^{me} Lyne St-Pierre-Ellis, ministère de la Santé et du Mieux-être
D^{re} Annette Séguin, Services professionnels, Régie de la santé Acadie-Bathurst

Personnes-ressources

M. Christian Courtemanche, Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador
D^r Omer Doiron, médecin, Dieppe
M^{me} Betty Dugas, Consortium national de la formation en santé, Nouvelle-Écosse
M^{me} Johanne Irwin, Santé et Services sociaux, Île-du-Prince-Édouard
M. Edgar Robichaud, Université de Moncton, Campus de Shippagan
M. Pascal Robichaud, ministère de l'Éducation
D^r Aurel Schofield, coordonnateur de la formation médicale francophone au Nouveau-Brunswick
M^{me} Alexandra Gagné, personnel de la CESPM
M^{me} Lisa Robichaud, personnel de la CESPM
M^{me} Catherine Stewart, personnel de la CESPM

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE N.-B./Î.-P.-É.

M. Yvon Fontaine, Université de Moncton
M. Stephen Hoyt, Collège de technologie forestière des Maritimes
M. Alex MacAulay, Holland College
M. A. Wayne MacKay, Mount Allison University
M. Wade MacLauchlan, University of Prince Edward Island - président
M. John McLaughlin, University of New Brunswick
M. Daniel W. O'Brien, St. Thomas University

RÉSEAU INFORMATIQUE N.-B./Î.-P.-É.

M. Helmut Becker, Mount Allison University
M. David Cairns, University of Prince Edward Island
M. Peter Dielissen, St. Thomas University
M. André Lee, Université de Moncton, campus de Moncton
M. Richard MacDonald, Holland College
M. Jocelyn Nadeau, Université de Moncton, campus d'Edmundston
M. Steven Osborne, University of New Brunswick, Saint John
M^{me} Lisa Robichaud, personnel de la CESPM
M^{me} Rina Robichaud, Université de Moncton, campus de Shippagan
M. Greg Sprague, University of New Brunswick, Fredericton

ANNEXE C
ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE PROGRAMMES EN VUE DE SUBVENTIONS
1^{ER} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

Établissement	Programme	Décisions au 31 mars 2004*	Type**
Acadia University	- Bachelor of Music Therapy	ES	N
	- Certificate in Music Therapy	ES	N
	- Master in Education: Learning and Technology	A	N
	- MSc in Applied Mathematics and Statistics	ES	M
Atlantic School of Theology	- Graduate Certificate in Theology	ES	N
Dalhousie University	- Bachelor of Engineering, Computer Engineering	ES	N
	- Bachelor of Engineering, Environmental Engineering	ES	M
	- BHSc in Diagnostic Cytology	A	N
	- BHSc in Diagnostic Medical Ultrasound	A	N
	- BHSc in Medical Laboratory Technology	A	N
	- BHSc in Nuclear Medicine Technology	A	N
	- BHSc in Radiological Technology	A	N
	- BHSc in Respiratory Therapy	A	N
	- BSc combined honours in Chemistry and Oceanography	ES	N
	- BSc combined honours in Earth Science and Oceanography	ES	N
	- BSc combined honours in Marine Biology and Oceanography	ES	N
	- BSc (Environmental Science)	A	N
	- Bachelor of Software Engineering	ES	N
	- Master of Applied Health Services Research	A	N
	- Master of Applied Science/Master of Planning	ES	M
- Master of Engineering/Master of Planning (combined)	ES	M	
- PhD in Nursing	A	N	
Mount Saint Vincent University	- BA (Public Policy Studies)	A	N
Nova Scotia College of Art and Design	- Visual Arts Certificate for Teachers	ES	N
St. Francis Xavier University	- Bachelor of Information Systems	ES	M
	- Bachelor of Information Systems (programme coop)	ID	M
	- BBA (programme coop)	ID	M
	- BSc Nursing	ID	M
Saint Mary's University	- BSc (Major and Honours in Astrophysics)	ES	N
	- PhD in Astronomy	A	N
St. Thomas University	- BA (Major in Journalism)	A	N
Université de Moncton	- Baccalauréat appliqué en agroforesterie	A	N
	- Baccalauréat en science infirmière pour infirmière et infirmier immatriculé	A	M
	- Certificat en bureatique	ES	T
	- Certificat en soins infirmiers critiques	ID	M
	- Maîtrise en science infirmière (infirmière ou infirmier praticien)	A	N

Établissement	Programme	Décisions	
		au 31 mars 2004*	Type**
University College of Cape Breton	- Bachelor of Technology Information (Computer Systems Development)	ES	M
	- Bachelor of Technology Information (Network Management)	ES	M
	- Bachelor of Technology (Environmental Studies)	ES	M
	- Bachelor of Technology (Manufacturing)	ES	M
	- Bachelor of Technology (Petroleum)	ES	M
	- Diploma in Electrical/Electronic Engineering Technology (Instrumental and Controls Options)	ES	M
	- Diploma in Mechanical Engineering Technology	ES	M
	- Diploma in Petroleum Engineering Technology	ES	M
	- Information Technology Diploma	ES	M
University of New Brunswick	- BHSc (Respiratory Therapy)	A	N
	- Bachelor of Integrated Studies	A	N
	- Master of Applied Health Services Research	A	N
	- PhD in Psychology	A	M
University of Prince Edward Island	- BEd (Teaching French Immersion)	A	N
	- Master of Applied Health Services Research	A	N

*ES = approuvé à la suite d'un examen sommaire

A = approuvé par la CESPM

NA = non approuvé par la CESPM

R = reporté par la CESPM

EI = en instance

ID = information et dossier

W=retiré

** N = nouveau programme

M = programme modifié

T = programme terminé (supprimé)

ANNEXE D
DISCIPLINES PAR CATÉGORIE

Éducation	- comprend l'éducation physique
Beaux-arts et arts appliqués	- comprend les beaux-arts, le théâtre et la musique
Lettres et sciences humaines	- comprend les lettres classiques, l'histoire, l'anglais, les langues modernes, la philosophie, les études religieuses, la bibliothéconomie, les relations publiques et le journalisme
Sciences sociales	- comprend le droit, l'administration des affaires, l'administration publique, l'hospitalité, l'économie, le travail social, la sociologie, la psychologie, la science politique, la géographie, les études environnementales, l'anthropologie, l'étude des civilisations, les techniques de secrétariat, la gérontologie et l'étude de la condition féminine
Agriculture et sciences biologiques	- comprend l'agriculture, la biologie, les sciences domestiques, la biochimie, la médecine vétérinaire, la zoologie*, la botanique*, la science des aliments et la biologie marine
Génie et sciences appliquées	- comprend le génie, l'architecture et la foresterie
Professions de la santé	- comprend la médecine, la dentisterie, les sciences infirmières, l'optométrie*, la pharmacie et la médecine de la réadaptation
Mathématiques et sciences physiques	- comprend les mathématiques, l'informatique, la chimie, la géologie, la physique et l'océanographie

Notez qu'aucun diplôme n'est actuellement accordé dans les Maritimes dans les domaines marqués par un astérisque (*).

ANNEXE E
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ANNEXE F

AFFECTATION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTIONS NONVÉRIFIÉE, 2003-2004*

Nouveau-Brunswick

Collège de technologie forestière des Maritimes	1 732 266 \$
Mount Allison University	13 857 700
St. Thomas University	6 782 084
Université de Moncton	45 608 600
University of New Brunswick	79 509 800
	<u>147 490 450 \$</u>

Nouvelle-Écosse

Acadia University	20 978 495 \$
Dalhousie University	99 531 721
Mount Saint Vincent University	12 567 240
NS Agricultural College	4 340 471
NS College of Art & Design	4 570 413
St. Francis Xavier University	17 299 480
Saint Mary's University	20 619 845
University College of Cape Breton	14 062 388
Université Sainte-Anne (note 1)	5 821 469
University of King's College	2 973 573
	<u>202 765 095 \$</u>

Île-du-Prince-Édouard

Holland College	9 657 900 \$
University of Prince Edward Island (note 2)	32 854 573
	<u>42 512 473 \$</u>

Note 1 - À partir de 2003-3004, inclut le Collège de l'Acadie.

Note 2 - Inclut le financement des quatres provinces de l'Atlantique au Collège vétérinaire de l'Atlantique pour les programmes universitaires.

*année financière du gouvernement

ANNEXE G
AFFECTATION DE L'AIDE DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTIONS NONVÉRIFIÉE, 2003-2004

	Non relative à l'espace	Modifications et rénovations	Total
Nouveau-Brunswick			
Collège de technologie forestière des Maritimes	55 540 \$	71 690 \$	127 230 \$
Mount Allison University	303 950	484 080	788 030
St. Thomas University	185 040	154 020	339 060
Université de Moncton	886 500	1 202 760	2 089 260
University of New Brunswick	1 742 702	1 983 450	3 726 152
Projet commun (Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É.)	<u>722 268</u>	<u>-</u>	<u>722 268</u>
	<u><u>3 896 000</u></u> \$	<u><u>3 896 000</u></u> \$	<u><u>7 792 000</u></u> \$
Nouvelle-Écosse			
Acadia University	435 215 \$	471 469 \$	906 864 \$
Dalhousie University	1 909 539	1 884 624	3 794 163
Mount Saint Vincent University	294 080	240 674	534 754
NS Agricultural College	39 203	39 203	78 406
NS College of Art & Design	117 632	102 869	220 501
St. Francis Xavier University	317 594	415 355	732 949
Saint Mary's University	435 097	409 383	844 480
University College of Cape Breton	219 574	234 855	454 429
Université Sainte-Anne	27 447	71 812	99 259
University of King's College	<u>50 981</u>	<u>50 465</u>	<u>101 446</u>
	<u><u>3 846 362</u></u> \$	<u><u>3 920 889</u></u> \$	<u><u>7 767 251</u></u> \$
Île-du-Prince-Édouard			
Holland College	185 300 \$	199 300 \$	384 600 \$
University of Prince Edward Island	314 140	350 360	664 500
Projet commun (Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É.)	85 600	-	85 600
Engagements futurs	<u>-</u>	<u>219 488</u>	<u>219 488</u>
	<u><u>585 040</u></u> \$	<u><u>769 148</u></u> \$	<u><u>1 354 188</u></u> \$

ANNEXE H
PUBLICATIONS DE LA CESPM

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes. *L'écart entre les diplômées et les diplômés universitaires dans les résultats associés à l'emploi.* Fredericton (N.-B.); volume 3, numéro 1, mars 2004.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes. *Profil de la clientèle universitaire des Maritimes : effectif, participation et l'obtention de diplôme.* Fredericton (N.-B.), volume 2, numéro 1, octobre 2003.

Stratégies concernant le renouvellement du corps professoral dans la Maritimes. Fredericton (N.-B.), octobre 2003.

Assessment of Dalhousie University's Quality Assurance Policies and Procedures. Fredericton (N.-B.), septembre 2003.
(Ce document est disponible seulement dans la langue de travail de l'établissement.)

Assessment of St. Thomas University's Quality Assurance Policies and Procedures. Fredericton (N.-B.), septembre 2003.
(Ce document est disponible seulement dans la langue de travail de l'établissement.)

Plan d'affaires pluriannuel de la CESPM de 2003-2004 à 2005-2006. Fredericton (N.-B.), juin 2003.

Sondage réalisé en 2001 auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1999. Fredericton (N.-B.), avril 2003

Évaluation préliminaire de l'efficacité et des avantages des programmes articulés offerts dans les Maritimes. Fredericton (N.-B.), mars 2003.

Recrutement et maintien du corps professoral dans les Maritimes. Fredericton (N.-B.), août 2002.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes. *Ceux qui partent et ceux qui restent : Tendances concernant la mobilité des diplômés universitaires de 1996 des Maritimes en 1997 et 2000.* Fredericton (N.-B.), volume 1, numéro 1, mars 2002.

Enquête de suivi effectuée en 2000 auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1996. Préparé par Ipsos Reid, Fredericton (N.-B.), juin 2001.

Rapport sur les tendances de la recherche postsecondaire au Canada atlantique, Fredericton (N.-B.), août 2000.

La clé de notre avenir - Stratégie de renouvellement de la recherche postsecondaire au Canada atlantique, Fredericton (N.-B.), août 2000.

Recherche postsecondaire dans le Canada atlantique : profil des établissements, Fredericton (N.-B.), août 2000.

Rapport du groupe de travail sur les études en kinésiologie, en éducation à la santé, en récréologie, en loisirs et dans les domaines connexes. Fredericton (N.-B.), janvier 2000.

Ensemble de statistiques. 5^e éd., Fredericton (N.-B.), janvier 2000; 4^e éd., novembre 1997; 3^e éd., octobre 1992; 2^e éd., 1988; 1^{re} éd., mars 1986

Plan d'affaires pluriannuel de la CESPM de 2000-2001 à 2002-2003. Fredericton (N.-B.), août 1999.

Politique en matière d'assurance de la qualité, Fredericton (N.-B.), février 1999.

Sondage des diplômés universitaires de 1996, préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton (N.-B.), février 1998.

Accessibilité à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, Fredericton (N.-B.), novembre 1997.

Rapport Provisoire - Considération par la Commission des options en matière d'assurance de la qualité, Fredericton (N.-B.), juillet 1997.

Rapport du sous-comité sénatorial de l'enseignement postsecondaire, Fredericton (N.-B.), février 1997.

Options en matière d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur des Maritimes, Fredericton (N.-B.), janvier 1997.

Programmes dans les établissements postsecondaires des Maritimes, Fredericton (N.-B.), publié annuellement de septembre 1977 à septembre 1988, avril 1990, novembre 1991, octobre 1993 et décembre 1996.

Sondage des diplômés de 1995 des universités, préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton (N.-B.), novembre 1996.

Rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes au Conseil des premiers ministres des Maritimes sur l'avenir de la CESPM, Fredericton (N.-B.), septembre 1996.

Diminution des subventions gouvernementales et solutions possibles - Le dossier des frais supplémentaires, préparé par Frank Strain, Fredericton (N.-B.), septembre 1996.

1995 Space Inventory, Fredericton (N.-B.), août 1996.

Frais supplémentaires pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs : incidences dans les Provinces maritimes, préparé par John D. McLaughlin, Ph.D., Fredericton (N.-B.), juin 1996.

Défis d'ordre financier : les solutions 1996-1997, Fredericton (N.-B.), avril 1996.

Politiques et procédures pour l'évaluation des programmes dans les universités des Maritimes, Fredericton (N.-B.), avril 1996.

Un cadre informationnel pour l'enseignement supérieur dans les Maritimes, préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par G. Grant Clarke, Edward DesRosiers, Stephen Hawkins, décembre 1995.

Plan financier, Fredericton (N.-B.), publié annuellement de 1977 à 1995.

Co-operative Education in the Maritimes - A Statistical Profile, préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par l'Association Canadienne pour l'enseignement co-opératif - Division de l'Atlantique, septembre 1994.

Stratégie de mise en œuvre des recommandations relatives aux universités des Maritimes, Fredericton (N.-B.), novembre 1993.

Rôle et capacité prévue 2^e rapport - Universités du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard et recommandations générales pour la région, en collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education, Fredericton (N.-B.), novembre 1993.

Role and Planned Capacity Report 1 - Nova Scotia Universities, en collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education, Fredericton (N.-B.), mai 1991.

Troubles d'apprentissage dans l'enseignement postsecondaire, préparé par Margaret Golick, Ph.D., Fredericton (N.-B.), décembre 1988.

L'aide aux étudiants dans les années 1990, Rapport du comité d'étude de l'aide aux étudiants, Fredericton (N.-B.), novembre 1988.

Une initiative de la CESPM à l'appui de la revue des programmes par les établissements, Fredericton, (N.-B.), août 1986.

CESPM : Politiques, règles de procédure et activités, Fredericton (N.-B.), février 1986.

Aperçu de la recherche - établissements postsecondaires des Provinces maritimes, Fredericton (N.-B.), été 1983.

Une période de transition - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1982-83 à 1984-85, Fredericton (N.-B.), juin 1982.

Institutions postsecondaires des Provinces maritimes - Regards sur nous-mêmes, Fredericton (N.-B.), mai 1981.

Telematics and Higher Education - A Report of the Colloquium, Fredericton (N.-B.), janvier 1981.

Activités, règlements et règles de procédure, Fredericton (N.-B.), janvier 1981.

Planification pour les années 80 - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1980-81 à 1982-83, Fredericton (N.-B.), avril 1980.

Rapport de l'étude de l'aide financière aux étudiants des Maritimes, Fredericton (N.-B.), mars 1980.

Perspectives des années quatre-vingts - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1979-80 à 1981-82, Fredericton (N.-B.), juin 1979.

Équilibre entre les besoins et les ressources - mise à jour de 1978 de la planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes, Fredericton (N.-B.), janvier 1978.

En voie d'exécution - planification triennale au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes, Fredericton (N.-B.), avril 1977.

Rapport sur l'enseignement du génie aux Maritimes, préparé pour la CESPM par le doyen L.W. Shemilt, Fredericton (N.-B.), décembre 1976.

L'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes - 1976 - un aperçu général, Fredericton (N.-B.), octobre 1976.

Rapport préparé pour la CESPM sur la formation juridique dans les Provinces maritimes, par le doyen D.A. Soberman, Fredericton (N.-B.), août 1976.

Rapport de l'étude sur l'établissement d'une école de médecine vétérinaire dans la région de l'Atlantique, préparé par la CESPM par le doyen D.G. Howell, Fredericton (N.-B.), août 1975.

Une approche régionale et unique afin de coordonner l'enseignement supérieur, brochure, Fredericton (N.-B.), juin 1975.

Rapport du comité d'étude sur l'enseignement de la langue française au Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.), avril 1975.

Rapport annuel, Fredericton (N.-B.), publié annuellement depuis 1975.

